



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 22 février 2018

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Engagement d'une personne temporaire au service des Infrastructures, secteur des eaux.

Le secteur des eaux doit faire face à une absence de longue durée. Une partie de cette absence permettra toutefois de recevoir des prestations de l'assurance SUVA.

Pour pallier ce manque d'effectif au sein du secteur, la Municipalité a décidé d'engager une personne temporaire pour une période déterminée d'au maximum de 12 mois, ceci sous régime de droit privé. Cette forme juridique laisse la liberté aux deux parties de résilier le contrat avant terme, dans le cas où le collaborateur venait à reprendre son travail plus tôt.

Ceci étant, le financement de cet engagement ne sera que partiellement couvert par des prestations d'assurances SUVA et CIP. Le financement résiduel devra faire l'objet d'un préavis complémentaire au budget.

Le coût de cette démarche est estimé de Fr. 55'000.-- à Fr. 66'000.--, charges sociales comprises et déduction faite d'éventuelles prestations d'assurances. Cette charge sera imputée pour les $\frac{3}{4}$ sur l'exercice comptable 2018, le reste sur l'année 2019.

A cet effet, une augmentation du budget 2018 de Fr. 60'000.--, charges sociales comprises, sera proposée lors de la série de compléments au budget de fonctionnement, compte n° 810.3011.00. Cette plus-value se fera par un prélèvement sur provision.

2. Personnel communal

La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

- Avec effet au 1^{er} mars 2018 de **Mme Indire Podvorica Xhemalji** en qualité d'agente de nettoyage auxiliaire. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.
- Avec effet au 1^{er} mars 2018 de **M. Zeljko Scocibusic** en qualité d'agent de nettoyage auxiliaire. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.
- Pour une durée déterminée du 01.03.2018 au 30.06.2018 de **Mme Gaëlle Chardonnens**, en qualité de collaboratrice au Service à la population. Il s'agit d'un engagement temporaire supplémentaire conformément au budget (Migration ERP communal).

- Avec effet au 1^{er} mai 2018 de **M. Vebija Cheloski** en qualité de collaborateur d'exploitation au secteur Assainissement. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant
- Pour une durée déterminée du 01.07.2018 au 31.08.2019 de **Mme Marine Chatelanat**, en qualité de collaboratrice administrative à 80%, rattachée au greffe municipal. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant (départ à la retraite au 30.06.2018).

3. Ligne de bus urbaine

En décembre 2017, la ligne de bus urbaine n'a pu être mise en activité comme annoncé dans les communications du 5 septembre et du 6 octobre 2017. Il était prévu de déplacer cette mise en service au début de l'automne 2018.

Au printemps 2018, des travaux de remplacement de la conduite d'eau à la rue du Temple et la réfection totale de la Place de la Concorde doivent avoir lieu. La coordination de ces travaux ainsi que l'occupation de la place de la Concorde pour les manifestations (Red Pigs Festival) obligent la Municipalité à repousser l'inauguration et la mise en exploitation à décembre 2018, au changement d'horaire.

L'inauguration de cette 1^{ère} ligne de bus urbaine en décembre permettra de terminer les travaux et de mettre en application le nouveau plan de stationnement sans perturber l'exploitation de cette ligne.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Luisier Brodard



Le Secrétaire adj.:



J. Micco